

Conseil Municipal du lundi 3 novembre 2014 - 20h00

COMPTE RENDU

L'An deux mil quatorze, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Étaient présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORQUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, M. Philippe MAUPASTE, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Elie SALMON, M. René GOURGA, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absent excusé :

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;

Présents : 19 ;

Votants : 19

Date de convocation 27/10/2014

Secrétaire : M. Christophe ALLÉE

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Christophe ALLÉE en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 13 octobre 2014

Intervention de Mme Lise Chloé ALLAIRE du service Environnement de la Communauté de Communes de St Méen-Montauban

1. Restaurant scolaire : attribution du marché des travaux d'extension du restaurant scolaire
2. Finances : Budget Lotissement « Le Champ Janaie » : Décision modificative n° 1
3. Ecole de Musique : financement des postes de musiciens intervenants
4. Tarifs communaux 2015
5. Patrimoine : Offre de transaction sur bien communal
6. SIAEP : Rapport sur le prix et la qualité du service 2013
7. Congrès des Maires : Prise en charge des frais
8. Concours maisons fleuries : Remise des prix
9. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
10. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 13 octobre 2014

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Le procès verbal de la séance du 13 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Mme Lise Chloé ALLAIRE du service Environnement de la Communauté de Communes de St Méen-Montauban

Madame Lise Chloé ALLAIRE du service environnement de la Communauté de Communes de St Méen Montauban a présenté aux élus le projet de la restauration de la continuité écologique de l'étang du Boisgesbert. Présentation de la situation actuelle de l'étang, présentation de l'étude CTMA, la continuité écologique, la réglementation et les scénarios envisagés.

DELIBERATIONS

1. Restaurant scolaire : attribution du marché des travaux d'extension du restaurant scolaire (DEL 2014-105)

Monsieur le Maire rappelle que la date limite des remises des offres pour la consultation des travaux d'extension du restaurant scolaire a eu lieu le 16 octobre 2014 à 17h00. Les offres ont été ouvertes le 17 octobre 2014 à 9h30 par la commission d'appel d'offre et des marchés. 51 plis ont été reçus en mairie. L'analyse des offres a été réalisée par Monsieur Gautier, Maître d'Oeuvre de l'opération qui en a fait la présentation à la commission d'appel d'offre le lundi 3 novembre. L'estimation prévisionnelle totale était de 211 000.00 € HT soit 253 200.00€ TTC.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres :

INTITULE	ENTREPRISE	Montant
lot 1 terrassement VRD Gros Oeuvre	DUFROST	25 493.00 €
lot 2 charpente bois - ossature bois - bardages	BCO	19 001.49 €
lot 3 couverture – étanchéité	CHOUX	5 812.19 €
lot 4 menuiseries extérieures - miroiteries	SER AL FER	16 332.00 €
lot 5 menuiseries intérieures	BCO	14 875.80 €
lot 6 doublage - cloisonnement - isolation	BETHUEL	13 672.93 €
lot 7 revêtements scellés - collés	MARIOTTE	19 293.30 €
lot 8 peinture	PIEDVACHE	3 443.48 €
lot 9 électricité - courants forts et faibles	BASSELOT	15 439.38 €
lot 10 traitement d'air - chauffage eau chaude	AIR V	13 048.05 €
lot 11 plomberie sanitaires	AIR V	11 130.16 €
lot 12 plafonds suspendus	ISODECOR	10 780.12 €
	TOTAL HT	168 321.90 €
	TVA à 20 %	33 664.38 €
	TOTAL TTC	201 986.28 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés de travaux aux entreprises précitées, pour les montants indiqués,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Finances : Budget Lotissement « Le Champ Janaie » : Décision modificative n° 1 (DEL 2014-106)

Monsieur le Maire précise qu'un emprunt a dû être débloqué pour régler les dépenses relatives aux travaux d'aménagement du lotissement le Champ Janaie. La première échéance de cet emprunt n'a pas été inscrite au budget primitif 2014 du Lotissement le Champ Janaie, il convient donc de prévoir le remboursement de la 1^{er} échéance du 30/12/2014 d'un montant de 18 806.85€ (Capital 16 807.40€ et intérêts 1 999.45€).

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la DM n°1 suivante :

Section d'investissement

Chapitre/ article	Montant au BP 2014	Modification à apporter	Crédit après modification
Compte D 16/1641	0.00 €	+ 16 807.40 €	16 807.40 €
Compte R 16/168741	0.00 €	+ 16 807.40 €	16 807.40 €

Section de fonctionnement

Chapitre/ article	Montant au BP 2014	Modification à apporter	Crédit après modification
Compte D 66/66111	0.00 €	+ 1 999.45 €	1 999.45 €
Compte D 60/605	765 000.00 €	- 1 999.45 €	763 000.55 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la Décision Modificative n°1 présentée ci-dessus pour le budget du « Lotissement le Champ Janaie ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Ecole de Musique : financement des postes de musiciens intervenants (DEL 2014-107)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le département, dans le but d'offrir à l'ensemble de la population la possibilité d'accéder à l'apprentissage de la musique, finançait à 100 % les postes de musiciens intervenants dans les écoles (publique et privée) et la médiathèque. Ce plan « Musique en Ille-et-Vilaine » avait été mis en place par le Conseil

Général et les interventions étaient assurées par des musiciens intervenants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) de l'école de musique du Pays de Brocéliande en partenariat avec l'Education Nationale. Pour des raisons budgétaires, le département a décidé depuis 2010 de réduire progressivement le financement des interventions.

EN 2015, la subvention du Conseil Général qui sera attribuée à l'école de musique ne dépassera pas 50 % de celle de 2009 (soit 50 % de 99 654.90€ = 48 827.47€). L'estimation des salaires et charges pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à 92 569.63€, ce qui porterait la quote-part de l'EMBP à 46 284.81€. Au regard de la situation actuelle, et afin de permettre la continuité de cette action éducative et pédagogique auprès des enfants, le comité syndical de l'école de musique du Pays de Brocéliande sollicite une prise en charge financière par la commune à raison de 41€/heure soit 50 % du taux horaire avec charges comprises c'est-à-dire que le taux horaire serait réparti de moitié entre le Conseil Général et la commune.

Pour information, pour la commune de Médréac :

21 heures d'intervention ont été comptabilisées sur l'année 2010/2011

30 heures d'intervention ont été comptabilisées sur l'année 2011/2012

60 heures d'intervention ont été comptabilisées sur l'année 2012/2013

52 heures d'intervention ont été comptabilisées sur l'année 2013/2014

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFIRME son attachement aux activités pédagogiques proposées par les musiciens intervenants dans les deux écoles (publique et privée) de la commune. La commune considère que sur un territoire rural comme celui de Médréac, les activités proposées par les musiciens intervenants permettent à l'ensemble des enfants, dès leur plus jeune âge, et quelle que soit leur environnement social, de découvrir et de s'initier à la musique ;

S'ENGAGE à participer au financement des postes de musiciens intervenants pour maintenir cette offre culturelle et sociale sur la commune.

Tarifs communaux 2015(DEL 2014-108)

OBJET	TARIFS 2015 (en €)
MAIRIE	
Photocopies (la page)	0.25
A partir de 50 photocopies, la page	0.15
Photocopies (la page) pour les associations	0.08
Télécopie (la page) Ille et Vilaine	1.00
Télécopie (la page) hors département	1.50
CIMETIERE COMMUNAL	
30 ans (pour 2 m2)	173.50
50 ans (pour 2 m2)	275.50
Mini tombeau avec cavurne (60 x 60) 15 ans	450.00
Case columbarium 10 ans (avec plaque)	510.00
Case columbarium 20 ans (avec plaque)	1020.00
Case columbarium 30 ans (avec plaque)	1530.00
Jardin du souvenir (avec plaque)	82.00
Porteur	15.50
BIBLIOTHEQUE	
Inscription annuelle individuelle	10.50
Inscription annuelle familiale	15.00
Connexion internet : pour les abonnés à la Médiathèque 1 ^{ère} heure gratuite puis à la ½ heure	0.50
Connexion internet : pour les non-abonnés : la ½ heure	0.50
Impression Noir et blanc (la page A4)	0.25
Impression Couleur (la page A4)	1.00
SALLE DES SPORTS	
Location salle	196.00 (acompte : 120 €)
Location horaire	4.10
DIVERS	
Podium (50 m2)	157.50
Chaise, l'unité	0.60
1 table de 2 mètres avec 6 chaises	6.30
1 table de 4 mètres avec 12 chaises	12.50

1 table de 2.20 mètres avec 2 bancs	8.30
Barrières, l'unité	1.30
Droits de place, le ml	1.30
Occupation du domaine public (terrasse...), le m ²	18.00
PONT BASCULE	
de 0 à 9 999 kg	3.00
de 10 000 à 19 999 kg	4.50
de 20 000 à 50 000 kg	6.70
Carte de pesée	25.00
SALLES ANNEXES	
Location horaire de salle (contrat annuel)- Hors association communale	4.10

SALLE DES FÊTES (habitants de la commune)		
OBJET	TARIFS 2015	ACOMPTE 2015 (locations de salles)
Grande salle		
Grande salle en été	197.00	120.00
Grande salle en hiver (1/10 au 31/03)	236.00	150.00
Grande salle pour un repas en été (cuisine incluse)	282.00	170.00
Grande salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	324.50	195.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (été)	67.00	40.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (hiver)	105.00	65.00
Grande salle pour bal/ thé dansant	187.50	113.00
Grande salle pour belote/ loto/théâtre	187.50	113.00
Petite salle		
Petite salle en été	79.00	50.00
Petite salle en hiver (1/10 au 31/03)	116.50	70.00
Petite salle pour un repas en été (cuisine incluse)	149.00	90.00
Petite salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	191.50	115.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	41.00	25.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	79.00	50.00
Salle de détente		
Salle de détente (été)	117.50	71.00
Salle de détente (hiver)	157.50	95.00
Salle de détente pour un repas en été (cuisine incluse)	187.50	113.00
Salle de détente pour un repas en hiver (cuisine incluse)	232.00	140.00
Cuisine		
Cuisine	88.00	53.00
Sous-sol		
Sous-sol	86.00	52.00
Vaisselle		
Flûte	0.15	
dans la salle par couvert	0.95	
dans la salle par couvert (association de Médréac)	0.60	
hors de la salle par couvert	1.85	
Cafetière	12.50	
Autres		
Sonorisation	76.00	45.00
Sonorisation (associations)	39.00	25.00
Nettoyage de la salle	59.00	35.00

SALLE DES FETES (habitants hors commune)		
OBJET	TARIFS 2015	ACOMPTE 2015 (locations de salles)
Grande salle		
Grande salle en été	258.50	155.00
Grande salle en hiver (1/10 au 31/03)	310.50	186.00
Grande salle pour un repas en été (cuisine incluse)	366.50	220.00
Grande salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	419.50	252.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (été)	104.50	63.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (hiver)	156.50	94.00
Grande salle pour bal/ thé dansant	247.00	149.00
Grande salle pour belote/ loto/théâtre	247.00	149.00
Petite salle		
Petite salle (été)	104.00	63.00
Petite salle (hiver)	156.50	94.00
Petite salle pour un repas en été (cuisine incluse)	193.50	117.00
Petite salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	250.00	150.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	48.50	30.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	101.00	61.00
Salle de détente		
Salle de détente (été)	156.50	94.00
Salle de détente (hiver)	208.50	126.00
Salle de détente pour un repas en été (cuisine incluse)	246.50	148.00
Salle de détente pour un repas en hiver (cuisine incluse)	302.00	182.00
Cuisine		
Cuisine	111.00	67.00
Sous-sol		
Sous-sol	117.50	71.00
Vaisselle		
flûte	0.15	
dans la salle par couvert	0.95	
Hors de la salle par couvert	1.85	
Cafetière	12.50	
Autres		
Sonorisation	119.50	72.00
Nettoyage de la salle	80.00	48.00

Pour la location des salles pendant deux journées consécutives, la deuxième journée sera facturée demi-tarif. Le montant de l'acompte à verser sera calculé en conséquence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs municipaux pour l'année 2015 à compter du 01/01/2015.

1. Patrimoine : Offre de transaction sur bien communal (DEL 2014-109)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Mr et Mme Bouillerot domiciliés « 8 rue de Dinan » à Médréac. Mr et Mme Bouillerot souhaiteraient acquérir le hangar communal situé « Impasse des jardins » à l'euro symbolique, en contrepartie de quoi, ils prendraient en charge la démolition et le désamiantage du bâtiment et s'engageraient à rétrocéder à la commune une bande de terrain nu.

Monsieur le Maire propose aux élus de se rendre sur les lieux et de donner un avis sur cette demande lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de se rendre « Impasse des jardins » afin de pouvoir donner un avis, sur la demande de Mr et Mme Bouillerot, lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

SIAEP : Rapport sur le prix et la qualité du service 2013 (DEL 2013-110)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'article L2224-5 du CGCT prévoit que « Le Maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. (...) ».

Monsieur le Maire présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable de l'exercice 2013 du SIAEP de Montauban Saint-Méen.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen relatif à l'exercice 2013.

Congrès des Maires : Prise en charge des frais (DEL 2014-111)

Mme DAUGAN et M. TOSTIVINT intéressés par ce point ne prennent part ni à la préparation, ni aux discussions, ni au vote de cette décision.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le congrès annuel des Maires de France aura lieu du 25 novembre au 27 novembre 2014 à Paris. Deux adjoints, Madame DAUGAN et Monsieur TOSTIVINT s'y sont inscrits et Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la prise en charge de leurs frais de mission.

Les frais à prendre en charge sont les frais d'hébergement à raison de 300 € par nuit soit 600€ pour 2 nuits et 125€ par adjoint pour le transport aller/retour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge les frais de mission à hauteur de 850 € pour les deux adjoints qui se rendent au congrès des Maires 2014.

Concours maisons fleuries : Remise des prix (DEL 2014-112)

Monsieur le Maire présente les résultats du concours des maisons fleuries 2014 :

Maisons avec jardin visible de la rue

1 - M. et Mme André PINAULT	23 Rue de Landujan	1 coupe + 1 bon de 30 €
2 - M. et Mme Bruno GUIMARD	6 Rue de Landujan	1 bon de 25 €
3 - Mme Annick LAFAY	7 Allée de la Clôture	1 bon de 20 €

Fenêtres et murs

1 - M. et Mme Noël POLLET	19 Bis Rue de Bretagne	1 coupe + 1 bon de 30 €
2 - M. et Mme Denis LEFOL	12 Impasse Emile Gourga	1 bon de 25 €

Immeubles collectifs

1- Mme Yvonne LEGRAIN	2 Rue de la Fontaine	1 coupe + 1 bon de 30 €
2 ex aequo Mme Simone POTIER	11 Rue de la Fontaine	1 bon de 25 €
2- ex aequo Mme Arlette BAZILE	9 Rue de la Fontaine	1 bon de 25 €

Maisons rurales

1 - M. et Mme Roger BOUGEARD	12 Les Marches	1 coupe + 1 bon de 30 €
2 - Mme Annie GUENROC	25 Le Tertre	1 bon de 25 €
3 - M. et Mme Pierre BOUGAULT	28 Le Chauchix	1 bon de 20 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les récompenses attribuées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces primes.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2014-06)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Badge pont bascule	PIO	118.20	29/10/2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions présentées ci-dessus lors de la réunion du 3 novembre 2014.

Questions diverses

- Téléthon les 6 et 7 décembre 2014, diverses animations seront proposées sur la commune de Médréac
- Le fauchage des accotements est en cours sur le territoire de la commune
- Barrières et plots à prévoir devant l'enceinte de l'ancien presbytère
- Les abords des containers à verre ne sont pas tenus propres, les verres sont déposés autour du container et non dedans, des mesures seront prises pour faire respecter les consignes.
- Vérification du pont bascule à prévoir

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.